

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 17 JUILLET 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **8 juillet 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Céline **ANGOT**, Stéphanie **ROBERT**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM** Gérard **FAVRE**, Gérard **DANIEL**, Christophe **BOUCARD**, Hervé **LORIOUX**, Maurice **DEBEGUE**.

Absents excusés : Madame Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Madame Céline **ANGOT***) et Monsieur Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **19 juin 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande que 3 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- devis trottoirs rue des Grand's Maisons,
- achat table de tennis de table : devis Manutan,
- demande de subvention : La Symphonie créative.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Convention relative aux travaux d'aménagement de la rue de la Paix,
- Borne interactive pour l'accueil (devis Display Media, Digilor Marketing, Borne Concept),
- Formation professionnelle (CACES, SDISS),
- Travaux murs de l'Ecole Elémentaire d'ANDILLY (devis établissements POINTIERE et CHEVALLIER),
- Modification du règlement de cantine,
- Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP),
- Semaine de l'Arbre et de la Haie organisée par la Région,
- Création de postes /suppression de postes,

- Modification du tableau des effectifs,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Convention relative aux travaux d'aménagement de la rue de la Paix : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre le département et la commune d'**ANDILLY** concernant les travaux d'aménagement de la route départementale n° 20 – rue de la Paix.

*Délibération
n° 2015/53*

Cette convention a pour objectif de fixer les dispositions relatives à la participation financière de la commune inhérentes à ce programme de voirie.

Ce réaménagement de la route départementale n° 20 est nécessaire afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le montant estimé de ce programme s'élève à **54 254,71 € H.T.** dont la participation communale est fixée à **18 511,08 € H.T.**

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département et la maîtrise d'œuvre par la **Direction des Infrastructures de la Chte-Mme (D.I.D.)**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte ce projet de convention tel qu'il est rédigé et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Borne interactive pour l'accueil (devis Display Media, Digilor Marketing, Borne

Concept° : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'achat d'une borne interactive à une double vocation :

- vocation sociale (consultation CAF, Pôle emploi, Sécurité sociale),
- vocation touristique.

Elle sera installée à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire propose 3 devis :

- | | | |
|--|---|------------------------|
| • devis Display Media
<i>(stickage de la borne gratuit)</i> | → | 3 090,00 € H.T. |
| • devis Digilor Marketing
<i>(21 séances – connaissance des instruments)</i> | → | 3 190,00 € H.T. |
| • devis Borne Concept | → | 3 660,00 € H.T. |

Après discussion, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte d'acquiescer ce matériel auprès de l'entreprise **Display Media** au prix de **3 090,00 € H.T.** Le **CCAS** participera à 50 % à cet achat.

La subvention **2015** de la commune a été de **2 000,00 €** au lieu de **4 000,00 €** (comme à l'accoutumée) afin de financer cette borne.

.../...

.../...

Formation professionnelle (CACES, SDISS) : Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** expose au Conseil Municipal que les agents des services techniques afin de remplir leur mission et utiliser le matériel mis à leur disposition doivent suivre des formations professionnelles et être en possession de certains CACES leur donnant la capacité de conduire certains véhicules ou manipuler certains outils.

Délibération
n° 2015/54

En conséquence, il présente 3 devis pour répondre à ce besoin de formation qualifiante.

- devis **Contrôle Levage Poitou-Charentes** → **2 640,00 € T.T.C.**
(obtention de CACES nacelles, tondeuses autoportées, tracteurs)
Cette formation comprend une partie théorique et une partie pratique.
- devis **UDSP 17 (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Chte-Mme)** → **600,00 € T.T.C.**
Cette formation s'adresse au personnel technique et aux agents des écoles, destinée à la manipulation des extincteurs.
- devis **UDSP 17** → **360,00 € T.T.C.**
Cette formation s'adresse également au personnel technique et aux agents des écoles, destinée à l'évacuation de locaux en cas de sinistre.

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**), après avoir entendu l'exposé de Monsieur **BÉNÉTEAU** quant au bienfondé de ces stages de formation, accepte de répondre positivement à ces propositions.

Travaux mur de l'école élémentaire d'ANDILLY (devis établissements POINTIERE et CHEVALLIER) : Dans le cadre de la réfection de la rue de la Paix et la revalorisation du centre-bourg, Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** propose au Conseil Municipal de rénover le mur de clôture côté rue de l'école élémentaire d'ANDILLY, qui est en train de se désagréger progressivement.

2 artisans ont fait des propositions :

- devis entreprise **CHEVALLIER** → **14 824,32 € T.T.C.**
- devis entreprise **POINTIERE** → **13 246,72 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) opte pour la proposition de l'entreprise **POINTIERE**, soit **13 246,72 € T.T.C.**

Modification du règlement de cantine : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée des Affaires scolaires, expose au Conseil Municipal que le contenu du règlement de cantine actuel ne répond plus aux situations rencontrées (allergies, non-paiement des factures).

Délibération
n° 2015/55

Elle présente au Conseil Municipal un projet de règlement étudié et travaillé par la Commission éducation-citoyenneté-jeunesse.

Elle en donne lecture.

Les modifications majeures portent sur l'admission à la cantine (l'inscription ne sera validée que sous réserve qu'aucune facture de cantine de l'année précédente reste impayée) ainsi que sur les problèmes d'allergies alimentaires (la commune et le service de restauration scolaires déclinent toute responsabilité dans le cas où un enfant allergique mangerait à la cantine sans la signature d'un **PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)** et à qui il arriverait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits.

.../...

.../...

Après discussion, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) valide ce règlement qui sera applicable **à compter du 1^{er} septembre 2015**.

Le règlement de la garderie et du Centre de loisirs seront modifiés dans les mêmes termes que le règlement de cantine.

Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) : Madame Elodie **CAILLAUD** présente au Conseil Municipal cet agenda qui est un engagement de la commune de procéder aux travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments et équipements communaux.

*Délibération
n° 2015/56*

Cet agenda propose une planification sur 6 ans et s'établit comme suit :

- année **2016** → Ecole élémentaire d'**ANDILLY** (rampe d'accès en béton + un toilette pour accès aux personnes à mobilité réduite), Ecole primaire de « **Sérigny** » (réfection des seuils), Ecole maternelle (réfection des seuils), Stade de foot (agrandissement et changement de la porte du club house).
- année **2017** → salle centrale (réfection des seuils + réhabilitation des abords du site suite à acquisition de terrains).
- année **2018** → Tennis (réhabilitation de la voie d'accès + réalisation d'un toilette pour personnes à mobilité réduite).
- année **2019** → salle des fêtes d'**ANDILLY** (réfection du seuil d'entrée + réalisation d'un toilette pour personnes à mobilité réduite).
- année **2020** → salle des fêtes de « **Sérigny** » (réfection du seuil d'entrée). L'avenir de cette salle sera à étudier en raison de la construction de la salle « La Passerelle ».
- année **2021** → La Poste (travaux en fonction du devenir de La Poste).

Madame Elodie **CAILLAUD** informe le Conseil Municipal qu'après une réunion d'information avec la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)**, les travaux qui sont réalisés par le personnel communal en régie ne rentrent pas dans l'agenda ainsi que tous les chantiers en dessous de **5 000,00 €**.

Ne figurera donc que la salle des fêtes d'**ANDILLY** ; les travaux ne pourront pas débiter avant l'achèvement de la nouvelle salle « **La Passerelle** ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire une demande de dérogation en exposant notre situation. La proposition de Monsieur le Maire est approuvée (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**).

Semaine de l'Arbre et de la Haie organisée par la Région : Madame Florence **CHEVILLON**, Adjointe, informe le Conseil Municipal que la Région reconduit cette année encore la Semaine de l'Arbre et de la Haie, à laquelle la commune avait participé en **2014**.

*Délibération
n° 2015/57*

Elle propose cette année encore de déposer un dossier de demande de subvention qui porterait sur l'aménagement d'une haie double sur la plaine de jeux (terrain situé **rue des Sports** entre la parcelle où sera construite la salle polyvalente « **La Passerelle** » et celle sur laquelle se trouve un terrain de boules et une aire de jeux).

.../...

.../...

Ce projet de plantation sera réalisé par la commune en partenariat avec l'association « **Le Jardin en folie** ».

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte de réaliser ce projet de plantation et de l'inscrire dans le programme de la Semaine de l'Arbre et de la haie et de solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention.

Création de postes/suppression de poste – modification du tableau des effectifs :

Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de la Commission éducation-citoyenneté-jeunesse, dresse le bilan de l'année scolaire écoulée et de l'activité du Centre de loisirs.

Délibération
n° 2015/58

Il en ressort que le poste d'Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet occupé par le Coordinateur territorial ne se justifie pas pour notre commune et semble inapproprié de même qu'un des postes d'Adjoint technique 2^e classe à 22,55/35^e, qui ne répond plus au besoin du service.

Ces 2 emplois étant occupés par des agents contractuels dont les contrats se terminent le **31 août 2015**, il est proposé de supprimer ces 2 postes.

Madame Karine **DUPRAZ** propose également le renouvellement du CAE en poste depuis **septembre 2014** et de passer sa durée hebdomadaire de **22 heures à 32 heures à compter du 1^{er} septembre 2015** pour 8 mois.

Elle expose également que les animateurs du Centre de loisirs sont des contractuels pour des besoins occasionnels et qu'il conviendrait de créer 2 postes d'Adjoints d'animation 2^e classe : l'un à 30/35^e et le second à 20/35^e.

En ce qui concerne l'école maternelle, une demande de dérogation devra être sollicitée auprès du Centre de gestion afin de conserver pour une 3^e année un agent contractuel sur un poste d'Adjoint technique 2^e classe à 34/35^e.

En effet, ce poste ne peut être pérennisé car, à la rentrée **2016**, les enfants de **SAINT-OUEN** qui fréquentent notre école regagneront leur commune d'origine suite à la construction de 2 classes.

Ce départ provoquera sur **ANDILLY**, la fermeture d'une, voire 2 classes à l'école maternelle.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) approuve ces propositions et accepte de :

- supprimer le poste d'Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet,
- supprimer un poste d'Adjoint technique 2^e classe à 22,55/35^e,
- créer un poste d'Adjoint d'animation 2^e classe à 30/35^e,
- créer un poste d'Adjoint d'animation 2^e classe à 20/35^e,
- renouveler le contrat CAE pour une durée de 8 mois et d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 22 à 32 heures,
- de demander une dérogation auprès du Centre de gestion pour conserver une année de plus un agent contractuel sur un poste d'Adjoint technique 2^e classe à 34/35^e.

Ces mesures prendront effet au **1^{er} septembre 2015**.

A compter de cette date, le tableau des effectifs s'établira donc comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,

.../...

.../...

- 2 postes d'adjoints administratifs 2^e classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2^e classe à 30/35^e,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2^e classe à 20/35^e,
- 1 poste d'ATSEM à temps complet (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux 1^{ère} classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à temps complet (*dont 2 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à 34/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 33/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 33,66/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 32,86/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territoriaux 2^e classe à 26/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 22,55/35^e,
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à 20/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 18,77/35^e.

Devis trottoirs rue des Grand's Maisons : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la division de certaines propriétés et cela, de plus en plus fréquemment, la commune est sollicitée par les nouveaux propriétaires pour la construction de trottoirs-bateaux.

Délibération
n° 2015/59

Un devis a été demandé, suite à une demande **rue des Grand's Maisons** et s'élève à **1 146,70 €**.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal qu'une décision soit prise afin de fixer, pour l'avenir, qui doit prendre en charge ces dépenses de voirie et de l'inscrire dans le règlement de voirie en cours l'élaboration.

Monsieur le Maire soumet 3 solutions :

- travaux à la charge de la commune (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 contre**)
- travaux pris en charge 50 % par le propriétaire 50 % par la commune
(**17 votants + 2 pouvoirs – 19 contre**)
- travaux à la charge du propriétaire (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**)

En conséquence, cette décision (travaux à la charge du propriétaire) sera portée au règlement de voirie et figurera sur les arrêtés et documents d'urbanisme impactés par celle-ci.

Achat table de tennis de table devis Manutan : En raison de sa vétusté, la table de tennis de table installée à l'école élémentaire d'**ANDILLY** a été enlevée.

Après concertation avec les enseignantes, Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé des bâtiments, propose au Conseil Municipal l'achat d'une autre table extérieure fixe et présente 2 devis :

.../...

.../...

- | | | |
|------------------------------|---|------------------------|
| • devis MANUTAN | → | 824,40 € T.T.C. |
| • devis DECATHLON PRO | → | 828,90 € T.T.C. |

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte d'acquérir ce matériel auprès de l'entreprise **MANUTAN**.

Demande de subvention « La Symphonie créative » : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle section de l'Amicale laïque : **La Symphonie créative**.

*Délibération
n° 2015/60*

Cette association propose des ateliers de loisirs créatifs pour parents et enfants, le samedi matin dans le local TAP de l'école élémentaire d'**ANDILLY**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée par « **La Symphonie créative** » après lecture du budget prévisionnel.

Afin de lancer cette nouvelle activité locale, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) décide d'accorder **150,00 €**.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal plusieurs informations :

- La Région Poitou-Charentes a proposé par le biais du **FRIL** une subvention de **150 000 €** pour la construction de la salle polyvalente. La **Communauté de Communes** et son fonds de concours ont voté **20 000 €**. Les travaux vont débuter le **15 septembre 2015** par le décaissement puis le gros œuvre au début du mois d'**octobre 2015**.
- Une subvention de **793,20 €** a été versée pour l'abri-voyageurs dans le cadre de la répartition des amendes de police.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** a rencontré Mme Mélanie **MASSÉ**, direction de la Poste, qui va installer un nouveau service de facteur-guichetier afin de créer un poste complet de 35 heures. Le guichet sera ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30 puis le facteur fera sa tournée dans le centre-bourg. Un deuxième facteur continuera la tournée pour les extérieurs. Une convention va être signée mais il faut être vigilant sur le délai d'engagement de La Poste. Un devis a été demandé pour rafraîchir les locaux mais le problème de l'accessibilité reste majeur. En fonction des choix de La Poste, une vraie réflexion doit être menée dans le cadre de l'agenda d'accessibilité et avec le département pour le tracé du trottoir et de la voirie.
- Madame Karine **DUPRAZ** annonce que le Projet Educatif Territorial a été validé et les TAP s'inscriront dans le cadre du Centre de loisirs ce qui permettra le versement d'une aide de la CAF.
- Le devis avec **OCECARS** pour le transport des enfants pour la cantine a été renégocié avec une baisse de **2,55 € par jour**.
- Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement des festivités des **13 et 14 juillet** qui ont connu une bonne participation. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **11 septembre 2015** mais une réunion aura lieu avant pour préparer le forum des associations et l'accueil des nouveaux arrivants du **5 septembre 2015**.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole à ceux qui ont des questions :

- Monsieur Alain **BELLOUARD** pose le problème des panneaux sauvages à « **Sérigny** » qui sont posés sans autorisation. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** lui répond qu'un panneau rigide sera posé dans quelques temps.
- Madame Diane **DE BARROS** s'inquiète du passage dans la rue du Port en marche arrière du camion de ramassage à ordures depuis une quinzaine de jours. Monsieur le Maire rappelle que c'est interdit mais, avec la période estivale, de nouvelles personnes travaillent au ramassage et ne sont pas au courant des usages. Un autre problème a eu lieu à « **Sérigny** » et Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** est en contact avec **CYCLAD** pour entrer en communication avec les entreprises chargées de ramasser les ordures.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** et Monsieur le Maire évoquent le chantier des écluses qui progresse bien et invitent les personnes à s'y rendre. La question de l'enfouissement du réseau est toujours d'actualité, le réseau est enfoui provisoirement mais la commune souhaiterait que cela soit définitif. Le problème se pose au niveau de la voie ferrée et l'attente de l'accord de la **SNCF** qui, pour le moment, serait sur un refus à cause de l'instabilité du terrain.
- Madame Florence **CHEVILLON** demande s'il serait possible de faire un quizz le jour du forum des associations comme le demande « **Le Jardin en folie** ». Elle va chercher des lots auprès des commerçants.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** remercie les associations qui ont participé aux festivités.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** s'inquiète de la difficulté à entrer en contact avec les membres du CMJ et n'a compté que 6 volontaires pour les **13 et 14 juillet**. La vente des barbes à papa a permis **241,40 €** de bénéfices. L'opération sera renouvelée le **5 septembre 2015**. Le CMJ doit participer au festival de campagne urbaine le **22 août 2015**. Madame Elodie **CAILLAUD** annonce que le CMJ a un nouveau profil Facebook.

Prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le **vendredi 11 septembre 2015** à 20 h.

8 délibérations ont été prises (*du n° 2015/53 au n° 2015/60*) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 59.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	
Stéphane BEILVERT	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	